



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009 A 20h00

Réf : CM 2009/11

L'an deux mille neuf, le trente du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Feurs, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Andrée MERCIER, Serge PALMIER, Sylvie MATHIEU, Sylvie DELOBELLE, Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Pascal BERNARD, conseiller délégué ;

Thérèse CROZILLARD, Mireille LEBON, Denise FAFOURNOUX, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT, Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Louis CHAPUIS, Marie-Thérèse GIROUD conseillers municipaux

Absents avec procurations : Paul TRIOMPHE a donné procuration à Christian VILAIN, Yves TROUILLEUX à Marianne DARFEUILLE, Georges REBOUX à Marc NOALLY, Henri NIGAY à Sylvie DELOBELLE, Sylvie DESSERTINE à Sylvie MATHIEU, Catherine POMPORT à Serge PALMIER, Maryline ROCHE à Frédéric VOURIOT, Annie PASCAL à Benoît GARDET et Marie-Claude ROCHETTE à Mady BONNEFOND.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mireille LEBON

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20

Date de la convocation : 24 novembre 2009

Date d'affichage du procès-verbal : 7 décembre 2009

Ouverture de la séance par Jean-Pierre TAITE, Maire de FEURS, qui salue la présence du Conseil Municipal des Jeunes.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

I. Finances :

1. Tarifs 2010 :

En préambule de la présentation des tarifs, Monsieur le Maire exprime la volonté de la Municipalité de proposer des tarifs 2010 qui tiennent compte des hausses prévisibles des frais de fonctionnement et notamment des fluides. De plus, Monsieur le Maire souhaite également que les usagers des services paient un peu plus les prestations afin que ce ne soit pas le Forézien qui finance systématiquement le coût du service.

a. Bibliothèque (rapporteur : Christian Vilain) :

Monsieur Vilain propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

CATEGORIE	TARIFS 2009	TARIFS 2010
carte enfant, étudiant et portage à domicile dans le cadre des portages de repas	6.70 €	6.80 €

carte adulte	11.30 €	11.50 €
carte famille	20.30 €	20.60 €
classes écoles CCFF	gratuit	gratuit
classes écoles hors CCFF	gratuit	gratuit
duplicata de carte	1.10 €	2.00 €
pénalité de retard par semaine au delà des 3 semaines règlementaires	1.10 €	1.30 €
photocopie		0.20 €

Monsieur Vilain propose également d'accorder :
une carte d'abonnement annuel enfant pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privée de FEURS rentrant en CE1. Cette carte sera distribuée toutes les années au mois de juin.
L'accès à la bibliothèque pour un livre par élève pour les écoles de FEURS et de la Communauté de Communes, à condition que le groupe se déplace au moins une fois dans l'année.

Monsieur Vilain demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour la bibliothèque est adoptée.

b. Musée (rapporteur : Christian Vilain) :

Monsieur Vilain propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

ELEMENTS	UNITE	TARIFS 2009	TARIFS 2010
plein tarif	Personne	3.00 €	3.00 €
tarif réduit	Personne	1.00 €	1.50 €
visite libre groupe adulte	Personne	1.00 €	1.50 €
visite guidée groupe adulte	Personne	3.00 €	3.00 €
visite libre groupe enfant	Personne	1.00 €	1.50 €
visite guidée et ou animation enfant	Personne	2.50 €	3.00 €
brochure archéologique		1.50 €	2.00 €
déplacements des collections			25.00 €
guide des musées			3.00 €

Application du tarif réduit pour :

- les enfants de 12 à 17 ans,
- les étudiants jusqu'à 26 ans,
- les détenteurs du passeport patrimoine,
- les groupes d'adulte en visite libre,
- les groupes scolaires hors de Feurs en visite libre,
- les visiteurs sur présentation du carton d'invitation pour les expositions temporaires, lorsqu'une seule exposition est en place.

Application de la gratuité :

- le deuxième dimanche de chaque mois (animation comprise),
- aux groupes scolaires de FEURS,
- aux enfants de moins de 12 ans,
- aux membres de l'association « les amis du patrimoine »,
- aux étudiants en histoire de l'art et en archéologie,
- aux membres ICOM, professeurs en pré-visite,
- aux accompagnateurs de groupes,
- aux chômeurs et aux personnes au RSA,

- au collectif des offices de tourisme et aux porteurs de la carte office de tourisme,
- aux correspondants des scolaires de FEURS, lors des manifestations culturelles nationales.

Monsieur Vilain demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour le musée est adoptée.

c. Location des équipements sportifs (rapporteur : Serge Palmier) :

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Monsieur Palmier propose les tarifs suivants pour les associations non Foréziennes :

Désignation	Tarifs 2009	Tarifs 2010
GYMNASES		
la demi-journée	80.00 €	85.00 €
la journée	125.00 €	130.00 €
2 jours		200.00 €
3 jours		250.00 €
4 jours		300.00 €
5 jours		350.00 €
6 jours ou semaine		400.00 €
INSTALLATIONS SPORTIVES NON COUVERTES		
la demi-journée		30.00 €
la journée		50.00 €
2 jours		80.00 €
3 jours		110.00 €
4 jours		140.00 €
5 jours		170.00 €
6 jours ou semaine		200.00 €

Monsieur Palmier demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour la location des équipements sportifs est adoptée.

d. Mini-golf (rapporteur : Serge Palmier) :

Monsieur Palmier propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

	TARIFS 2009	TARIFS 2010
ticket	2.00 €	2.20 €
ticket groupe (à partir 10 pers.)	1.50 €	1.70 €

Monsieur Palmier demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour le mini-golf est adoptée.

e. Cantine (rapporteur : Sylvie Delobelle) :

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service, Madame Delobelle propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

	TARIFS 2009	TARIFS 2010
carnet de 12 tickets maternels	26.00 €	26.80 €
carnet de 12 tickets primaires	27.00 €	27.80 €
ticket occasionnel et résident des autres communes	3.10 €	3.20 €
ticket enseignant	3.90 €	4.00 €

Madame Delobelle demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour la restauration scolaire est adoptée .

f. Garderie (rapporteur : Sylvie Delobelle) :

Madame Delobelle propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

	TARIFS 2009	TARIFS 2010
fréquentation régulière, carnet de 12 tickets	16.00 €	17.00 €
fréquentation occasionnelle, le ticket	2.00 €	2.10 €

Madame Delobelle demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010, sachant que les tranches 7h30-8h30 et 18h00-18h30 sont réservées et gratuites pour les parents qui travaillent.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour la garderie du soir est adoptée.

g. Droits de place de la fête foraine pour les différentes manifestations (rapporteur : Frédéric Vouriot) :

Monsieur Vouriot propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

ELEMENTS	UNITE	TARIFS 2009	TARIFS 2010
les 100 premiers m ²	m ² /jour	0.41 €	0.42 €

de 101 à 200 m ²	m ² /jour	0.36 €	0.37 €
supérieur à 201 m ²	m ² /jour	0.26 €	0.27 €
occasionnel forain	forfait/jour	20.00 €	21.00 €
installation séjour jusqu'à 2 caravanes	forfait	25.00 €	30.00 €
installation séjour par caravane sup.	forfait	20.00 €	20.00 €

Monsieur Vouriot demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010, sachant que les syndicats ont été consultés.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour les droits de place de la fête foraine est adoptée à l'unanimité.

h. Droits de place des marchés hebdomadaires (rapporteur : Frédéric Vouriot) :

Monsieur Vouriot propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

ELEMENTS		UNITE	TARIFS 2009	TARIFS 2010
passagers	Banc simple	mètre linéaire/par marché	0.41 €	0.41 €
	Banc double	mètre linéaire/par marché	0.62 €	0.62 €
abonnés	Banc simple	mètre linéaire/par marché	0.24 €	0.24 €
	Banc double	mètre linéaire/par marché	0.34 €	0.34 €
droit fixe électricité		par marché	0.50 €	0.55 €

Monsieur Vouriot demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010, sachant que les syndicats ont été consultés.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour les droits de place des marchés hebdomadaires est adoptée à l'unanimité.

i. Occupation du domaine public (rapporteur : Frédéric Vouriot) :

Monsieur Vouriot propose les tarifs suivants :

désignation	unité	TARIFS 2009	TARIFS 2010
les 10 premiers	forfait	gratuit	gratuit
à partir du 11ième	m2	3.00 €	5.00 €

Monsieur Vouriot demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour l'occupation du domaine public est adoptée.

j. Camping Municipal (rapporteur : Sylvie Mathieu) :

Considérant l'augmentation des charges de ce service, Madame Mathieu propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

Désignation	unité	Tarifs 2009 TTC	Tarifs 2010 TTC
campeur	jour	2.60 €	2.70 €
enfant (-de 10 ans)	jour	1.25 €	1.30 €
animal	jour	1.00 €	2.00 €
véhicule tourisme	jour	2.30 €	2.40 €
camping car avec services	jour	4.45 €	4.70 €
camping car sans service	jour	9.60 €	10.00 €
moto	jour	1.25 €	1.30 €
emplacement	jour	2.80 €	2.90 €
véhicule utilitaire	jour	20.20 €	20.50 €
double essieu	jour	20.20 €	20.50 €
remorque ménagère	jour	11.40 €	11.50 €
visiteurs	jour	0.50 €	0.55 €
plus de 10 ampères	jour	3.10 €	3.20 €
forfait mobil home	saison	1 300.00 €	1 300.00 €
forfait caravane	saison	810.00 €	810.00 €
forfait caravane	mois	155.00 €	155.00 €
forfait mobil home avec compteur individuel	saison	1 210.00 €	1 210.00 €
forfait caravane avec compteur individuel	saison	780.00 €	780.00 €
toile de tente emplacement permanent	mois	30.00 €	30.00 €
animal	saison	80.00 €	70.00 €
garage mort (5 mois)	fermeture	150.00 €	150.00 €
2ème carte magnétique	carte	16.00 €	20.00 €
vidange camping car	vidange		3.00 €
photocopie	copie		0.20 €
enlèvement déchets	m3		20.00 €
cartes postales	carte postale		1.00 €

Madame Mathieu demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010 sachant que ceux-ci ont été discutés avec les campeurs.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour le camping municipal est adoptée.

k. Maison de la Commune (rapporteur : Sylvie Mathieu) :

Madame Mathieu propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

ELEMENTS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
repas abonnés (5 repas minimum par semaine)	7.60 €	7.80 €
repas occasionnels (moins de 5 repas par semaine)	8.70 €	9.00 €
repas complet porté à domicile abonné	9.30 €	9.50 €
repas complet porté à domicile occasionnel	10.25 €	10.50 €
repas personnel municipal et repas froid	3.70 €	4.00 €
repas complet (fromage et dessert)	9.30 €	9.50 €
repas amélioré n°1	12.30 €	12.60 €
repas crèche petits		1.50 €

repas crèche grands	2.50 €	3.00 €
repas centre de loisirs	2.50 €	2.80 €
repas enfant (jusqu'au 12 ans)	6.00 €	6.15 €
collation, formule n°1	2.40 €	2.50 €
collation, formule n°2	4.20 €	4.30 €
collation, formule n°3	5.30 €	supprimé
apéritif, formule n°1	2.40 €	2.50 €
apéritif, formule n°2	3.60 €	supprimé
apéritif, formule n°3	4.60 €	4.70 €
vin rouge	7.70 €	7.80 €
jus de fruit	4.00 €	4.20 €
café, potage, 1/4 de vin	1.40 €	1.50 €
plat inox l'ensemble	210.00 €	327.00 €
réceptif inox 3 compartiments avec couvercle	120.00 €	88.00 €
bol à potage	15.00 €	10.60 €
couvercle	2.50 €	2.00 €
réceptif porcelaine	14.00 €	12.40 €
Etiquette		5.40 €

Les repas non annulés 24H00 à l'avance seront facturés à 100 % et les repas annulés 48H00 à l'avance seront facturés 50 %.

ELEMENTS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
Période du 1er avril au 30 septembre		
polyvalente, résident de FEURS	280.00 €	290.00 €
polyvalente, résident extérieur de FEURS	320.00 €	330.00 €
1 salle des fêtes, résident de FEURS	150.00 €	155.00 €
1 salle des fêtes, résident extérieur à FEURS	176.00 €	180.00 €
2 salles des fêtes, résident de FEURS	230.00 €	235.00 €
2 salles des fêtes, résident extérieur de FEURS	265.00 €	270.00 €
Période du 1er octobre au 31 mars		
polyvalente, résident de FEURS	335.00 €	345.00 €
polyvalente, résident extérieur de FEURS	385.00 €	395.00 €
1 salle des fêtes, résident de FEURS	200.00 €	206.00 €
1 salle des fêtes, résident extérieur à FEURS	240.00 €	247.00 €
2 salles des fêtes, résident de FEURS	275.00 €	280.00 €
2 salles des fêtes, résident extérieur de FEURS	315.00 €	325.00 €
Période du 1er janvier au 31 décembre		
salle de réunions maison de la commune (tarif pour la demi-journée)	50.00 €	52.00 €
salle de réunions maison de la commune (tarif à la journée)	75.00 €	78.00 €
salle polyvalente ou salle des fêtes (tarif associations locales)	24.00 €	25.00 €
salle des fêtes ou maison de la commune pour les apéritifs de mariage	100.00 €	105.00 €
université pour tous	100.00 €	supprimé
Salle et cuisine		
salle de restaurant et cuisine pour traiteur	72.00 €	73.00 €
Caution		
caution salle des fêtes	330.00 €	330.00 €
caution salle polyvalente pour utilisation matériel technique (audio et vidéo)	170.00 €	170.00 €

caution maison de la commune	170.00 €	170.00 €
Petites salles de la maison de la commune - tarifs horaire		
jusqu'à 30 séances	10.00 €	10.50 €
plus de 30 séances	5.00 €	5.50 €
Divers		
utilisation locaux pour exposition (forfait)	39.00 €	40.00 €
main d'œuvre technicien (heure)	20.00 €	30.00 €

Sur les tarifs des locations de salles, il est proposé de reconduire le demi-tarif pour les employés municipaux et la gratuité des locations :

- des petites salles pour les associations de FEURS dans le cadre de réunions,
- de l'ensemble des salles pour les réunions politiques,
- de la salle polyvalente de la maison de la commune pour l'association Université Pour Tous.

Madame Mathieu demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour la maison de la commune est adoptée.

- I. Location des salles à l'Espace Emploi Formation (rapporteur : Andrée Mercier) :

Madame Mercier propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
salle de réunion (journée)	40.00 €	42.00 €
salle de réunion (1/2 journée)	20.00 €	21.00 €
bureau (journée)	20.00 €	21.00 €
bureau (1/2 journée)	10.00 €	11.00 €

Madame Mercier demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour les locations des salles à l'Espace Emploi Formation est adoptée.

- m. Transport Urbain (rapporteur : Andrée Mercier) :

Madame Mercier propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

	TARIFS 2009	TARIFS 2010
le ticket	0.50 €	0.55 €
le carnet de 12 tickets	5.00 €	5.50 €

Madame Mercier demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010, sachant que le billet reste valable toute la journée pour la navette municipale. Madame Mercier précise que ce billet à la journée a été très apprécié par la population.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour le transport urbain est adoptée.

n. Cimetière (rapporteur : Marianne Darfeuille) :

Madame Darfeuille propose une augmentation des tarifs de la façon suivante :

	TARIFS 2009	TARIFS 2010	observation
concession 50 ans	168.00 €	172.00 €	tarif au m ²
concession 30 ans	100.00 €	102.00 €	tarif au m ²
concession 15 ans		70.00 €	tarif au m ²
location caveau ville	0.31 €	0.35 €	tarif par jour
taxe funéraire	40.60 €	42.00 €	
jardin du souvenir	frais de gravure	frais de gravure	à la charge du concessionnaire
columbarium 15 ans 2 places	304.50 €	310.00 €	non compris les frais de gravure qui sont à la charge du concessionnaire
columbarium 15 ans 3 places	456.75 €	supprimer	
columbarium 15 ans 4 places	609.00 €	620.00 €	
columbarium 10 ans 2 places		200.00 €	non compris les frais de gravure qui sont à la charge du concessionnaire
columbarium 10 ans 4 places		400.00 €	
cave urne 15 ans 2 places	304.50 €	supprimer	non compris frais de gravure qui sont à la charge du concessionnaire et le prix du terrain (se reporter au prix des concessions)
cave-urne 15 ans 3 places	456.75 €	supprimer	
cave-urne 15 ans 4 places	609.00 €	620.00 €	
cave-urne 10 ans 4 places	609.00 €	400.00 €	

Madame Darfeuille rappelle que conformément à la délibération du 11 décembre 2000, ces recettes sont réparties de la façon suivante :

- 2/3 sur le budget de la commune,
- 1/3 sur le budget du CCAS.

Madame Darfeuille demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour le cimetière est adoptée.

o. Prestations techniques (rapporteur : Jean-Pierre Taite) :

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants en précisant que ces prestations sont à destination d'autres collectivités territoriales, associations ou des particuliers dans des cas d'urgence :

ELEMENTS	unité	TARIFS 2009	TARIFS 2010
camion avec chauffeur	heure	27.00 €	Supprimé
véhicules léger avec chauffeur	heure		30.00 €
véhicules lourd avec chauffeur	heure		36.00 €
tracteur avec chauffeur	heure	23.00 €	25.00 €
cylindre vibrant avec chauffeur	heure	25.00 €	25.00 €

tracto pelle avec chauffeur	heure	36.00 €	41.00 €
épareuse avec chauffeur	heure	38.00 €	38.00 €
compresseur avec chauffeur	heure	22.00 €	22.00 €
manitou avec chauffeur	heure	24.00 €	30.00 €
balayeuse avec chauffeur	heure		50.00 €
main d'œuvre service opérationnel	heure	20.00 €	30.00 €
bureau d'étude	heure	28.00 €	38.00 €
location d'une benne	jour		50.00 €
location d'un WC chimique (vidange)	manifestation		110.00 €
Travaux de V.R.D.			
sous trottoir et chaussée	m ²	23.00 €	Supprimé
en pleine terre	m ²	17.00 €	Supprimé
remise en état de fossé	mètre linéaire	7.50 €	Supprimé
remise en état d'accotement	m ²	7.50 €	Supprimé
sous trottoir	m ²	13.00 €	Supprimé
sous chaussée	m ²	19.00 €	Supprimé
béton bitumeux trottoirs	m ²	21.00 €	Supprimé
béton bitumeux chaussées trafic léger	m ²	25.00 €	Supprimé
béton bitumeux chaussées trafic lourd	m ²	31.00 €	Supprimé
enrobé provisoire	tonne	120.00 €	Supprimé
dallage béton monolithique	m ²	51.00 €	Supprimé
dallage basaltine	m ²	90.00 €	Supprimé
dallage porphyre	m ²	115.00 €	Supprimé
pavage porphyre	m ²	103.00 €	Supprimé
pavage porphyre et carrage	m ²	107.00 €	Supprimé
revêtement béton	m ²	26.00 €	Supprimé
Divers			
participation pour non réalisation d'aires de stationnement	place	12 850.00 €	13 000.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus avec application au 1^{er} janvier 2010.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

La nouvelle tarification pour les prestations techniques est adoptée.

2. Garantie d'emprunt Mutualité Française (rapporteur de Jean-Pierre TAITE) :

Vu la délibération du 25 mai 1998 relative à la garantie d'emprunt en faveur de la Mutualité Française (20 % du montant de l'emprunt : 1 590 909.09 € d'une durée de 20 ans au taux fixe de 6.30 %),
Vu la demande de refinancement de cet emprunt de la Mutualité Française auprès du Crédit Foncier,
Il est proposé que la commune de FEURS accorde sa garantie pour le refinancement de cet emprunt auprès du Crédit Foncier, comme indiqué ci-dessous :

Article 1 :

La commune de FEURS accorde sa garantie pour le remboursement de 20 % de la somme de 1 708 512.56 € (un million sept cent huit mille cinq cent douze euros et cinquante six centimes) que la Mutualité a renégocié auprès du Crédit Foncier. Ce prêt était destiné à la construction du Domaine de l'Arzille.

Article 2 :

Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Foncier sont les suivantes :
échéances : constantes
périodicité de remboursement : annuelle
durée de la période d'amortissement : 11 ans
taux d'intérêt : taux fixe 4 %
capitalisation de 70 % des indemnités de remboursement anticipé et des frais de gestion.

Article 3 :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit période d'amortissement de 11 ans, à hauteur de 20 % de la somme de 1 708 512.56 €.

Article 4 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 :

Le conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignation et l'emprunteur.

Monsieur le Maire après avoir fait une synthèse rapide des conditions demande au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la garantie d'emprunt en faveur de la Mutualité Française.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le renouvellement de la garantie d'emprunt à la Mutualité Française est adopté à l'unanimité.

3. Location avec les Etablissements Charles Frères (rapporteur Jean-Pierre Taite) :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que :

Vu l'acte notarié du 24 avril 2007 ayant pour objet la résiliation d'un bail entre la commune de FEURS et les Etablissement CHARLES FRERES et la conclusion d'un bail commercial entre la commune de FEURS et les Etablissement CHARLES FRERES comportant une option à l'assujettissement du loyer à la taxe sur la valeur ajoutée (loyer trimestriel de 2 008.00 € HT et 2 401.57 € TTC),

Considérant d'une part que le précédent bail ne comportait pas cette option, et d'autre part, que les collectivités ne sont pas par défaut assujetti à la TVA, Monsieur le Maire propose de modifier cet acte en supprimant cette option à la TVA avec une date d'effet au 01 juillet 2008, date à laquelle les loyers ont été réclamés hors taxes au preneur. En conséquence, le loyer reste à 2 008.00 € et il est non assujetti à la TVA.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

La décision de modifier l'acte notarié concernant les locations avec les Ets Charles Frères est adoptée à l'unanimité.

II. Ressources Humaines :

1. Ratios d'avancement de grade (rapporteur de Marianne Darfeuille) :

Vu la délibération du 04 juillet 2007 relative à la détermination des ratios d'avancement de grade dans la collectivité et vu l'avis du comité technique paritaire du 21 octobre 2009,

Madame Darfeuille présente les aménagements suivants dans le cadre des ratios d'avancement de grade :

- pour les cadres d'emploi peu représentatif, quand le nombre d'agents dans le grade ne permet pas d'atteindre le ratio, le délai dérogatoire de 4 ans est remplacé par un délai de 2 ans,
- pour pouvoir prétendre à un avancement de grade, l'agent doit remplir les missions qui correspondent au cadre d'emploi.

Madame Darfeuille demande au conseil municipal d'approuver les modifications détaillées ci-dessus pour la détermination des ratios d'avancement de grade et les conditions à remplir. Ces dispositions permettront de valoriser plus facilement les agents municipaux qui le méritent.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Les modifications concernant les avancements de grade sont acceptées par le conseil municipal à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que depuis 18 mois, il est entièrement satisfait du personnel communal qui, pour lui, est compétent et surtout a une grande capacité d'adaptation.

III. Urbanisme :

1. Permis de construire pour école Charles Perrault (rapporteur Sylvie Delobelle) :

Les membres du conseil municipal sont informés que la commune de Feurs a pour projet la construction de bâtiments à usage de salles d'activité destinés à accueillir notamment le périscolaire de l'école Charles Perrault, 1 impasse de la Boissonnette. Ce projet, qui a fait l'objet d'une concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, les élus et les employés municipaux, d'une surface de 249 m² nécessite le dépôt de permis de construire.

Considérant que le conseil municipal doit autoriser le Maire à déposer un permis de construire, Madame Delobelle sollicite le conseil municipal pour d'abord autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la construction de bâtiments à usage de salles d'activité destinés à accueillir le périscolaire de l'école Charles Perrault, 1 impasse de la Boissonnette et ensuite à autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches administratives pour permettre la construction d'un bâtiment au sein de l'école Charles Perrault.

2. Echange de terrains Commune-Natiocrédibail (rapporteur Jean-Pierre Taite) :

Vu la délibération du 26 mars 2009,

Vu la délibération du 29 juin 2009,

Il est rappelé que par délibération en date du 29 juin 2009, le conseil municipal a approuvé le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative au classement et au déclassement du domaine public de la commune, chemin de Jaricho, afin de permettre d'aménager une aire de retournement pour les camions de ramassage des ordures ménagères.

Il est aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'échange des terrains qui ont permis cet aménagement. Cet échange porte sur 103 m² issus de la parcelle AK 206 appartenant à NATIOCREDBIAL, qui seront intégrés dans le domaine public de la Commune, et, sur 215 m² déclassés du domaine public, qui seront intégrés dans le domaine privé de NATIOCREDBAIL.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'échange de terrains avec Natiocréditbail est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

IV. Travaux :

1. Demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne pour des travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux sur l'eau qui étaient prévus au budget 2009 et en conformité au plan d'action communal qui dorénavant est suivi avec sérieux par David DUCHON (responsable du service eau / assainissement), il est nécessaire de remplacer la conduite d'alimentation du réservoir de la Boissonnette. Cette intervention consistera à changer la conduite de refoulement en PVC DN 250 vétuste par une canalisation fonte DN 250 avec installation d'un comptage électromagnétique en regard. Le coût estimatif est de 190 000 € HT d'après les services municipaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de le mandater pour solliciter à l'agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention et de l'autoriser ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

La demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne est approuvée à l'unanimité.

V. Vie Associative- Tourisme :

1. Demande de soutien en ingénierie touristique pour le centre international d'hébergement de la ville de Feurs (rapporteur Sylvie Mathieu) :

Suite à l'expertise marketing d'un projet d'hébergement touristique menée par le cabinet TCPD (qui a fait suite à plusieurs rencontres entre des élus, les employés municipaux, l'office du tourisme de Feurs), dont l'objectif principal était de valider le souhait de la commune de définir et de renforcer sa stratégie marketing pour son centre d'hébergement, il est apparu que des potentialités de développement existaient avec l'accueil de groupes de personnes handicapées, de séminaires, de groupes sportifs, de groupes de personnes âgées, ... (Le diagnostic et l'étude marketing de TPCD est disponible au secrétariat général)

La Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Loire et Loire Hébergement Collectif qui ont piloté cette étude marketing souhaitent accompagner la commune de Feurs dans cette réflexion de redynamisation du centre international d'hébergement. En conséquence, Madame Mathieu souhaite que le conseil municipal valide le fait de lancer une autre expertise avec le soutien du Conseil Général de la Loire pour poursuivre la réflexion sur le devenir du centre en diligentant une étude sur la rénovation de cette structure pour faire suite aux recommandations marketing du cabinet TCPD. Madame Mathieu informe les conseillers municipaux que l'étude déjà réalisée et celle à venir ont été ou seront financées intégralement par la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Loire.

Les acteurs de cette réflexion autour du centre d'hébergement seraient :

- la ville de Feurs comme porteur de projet
- la Région Rhône-Alpes
- la Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes (MITRA)
- le Conseil Général de la Loire
- l'association Loire Hébergement Collectif
- l'Office de Tourisme de Feurs

Madame Mathieu demande au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien du Conseil Général de la Loire pour financer et mener les études d'ingénieries touristique et technique concernant la rénovation du centre international d'hébergement de Feurs. De fait, Monsieur le Maire, ou en son absence l'adjointe déléguée, seront autorisés à signer tous les documents relatifs à ces études.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le fait de diligenter une étude par un cabinet extérieur est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

VI. Décisions du Maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2008.

20/10/2009	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € <p>soit un montant total de 2 142 829.30 €</p> <p>Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 142 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 01/11/2009 au taux de 0.26 %</p>
21/10/2009	Modification de la régie de recette du centre d'hébergement
03/11/2009	Bons d'achats pour le concours de fleurissement : la société EUREA COOP a été retenue pour un montant de 2 289.00 € TTC
09/11/2009	<p>Signature d'un marché de travaux pour la construction du laboratoire d'analyses de la station d'épuration :</p> <p>Attribution du lot 2 : ossature, charpente à l'entreprise CCM Boinon à Civens pour un montant de 32 500.00 € HT</p> <p>Attribution du lot 3 : couverture, zinguerie à l'entreprise CCM Boinon pour un montant de 5 620.94 € HT</p> <p>Attribution du lot 5 : menuiseries extérieures et intérieures à l'entreprise CCM Boinon pour un montant de 24 000.00 € HT</p> <p>Attribution du lot 8 : plomberie, sanitaires à l'entreprise Subrin pour un montant de 5 480.00 € HT</p> <p>Attribution du lot 9 : électricité, VMC, chauffage à l'entreprise SAS Cuisson pour un montant de 8 000.00 € HT</p>
10/11/2009	Signature d'un avenant à un marché de travaux : l'avenant n°1 du lot n°1 terrassements généraux-voirie concernant l'aménagement du carrefour du chemin de la Barre et RD 1082 est entériné suite modification des ilots centraux pour un montant de 40 253 € portant le marché à 113 567.70 € HT
13/11/2009	Constitution d'une régie d'avances temporaire auprès du service vie sociale de la Mairie de Feurs dans le cadre des actions de découverte des emplois saisonniers
23/11/2009	<p>Le groupe LEGOFF est retenu pour le marché de fournitures à procédure adaptée relatif à la fourniture de produits, consommables et matériels d'entretien pour les lots 1, 2 et 3 sur une durée de 4 ans et pour les montants globaux ci-dessous :</p> <p>Lot 1 mini : 20 000 € HT, maxi 96 000 € HT, lot 2 mini 20 000 € HT, maxi 80 000 € HT, lot 3 mini 4 000 € HT, maxi 30 000 € HT</p>
24/11/2009	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € <p>soit un montant total de 2 142 829.30 €</p> <p>Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 142 000.00.€ pour une durée d'un mois à compter du 01/12/2009 au taux de 0.28 %</p>

VII. Questions diverses

1. Fleurissement 2009 : La commune de Feurs passe de la troisième en 2008 (16.25/20) à la deuxième place (17/20) dans le cadre du concours de fleurissement du Conseil Général ;
2. Reboisement : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 417 arbres ont été plantés par les écoliers foréziens ces derniers jours et il remercie tous les partenaires de ce projet : enseignants, enfants, ONF et élus.
3. Vœu pour le groupe Agir Ensemble, Un Engagement Durable : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Rochette lui a fait parvenir ce jour un vœu à adopter en Conseil Municipal dont il a fait une copie à chacun (documents ci-joints au procès verbal). Monsieur Gardet explique que son groupe veut que l'assemblée délibérante se prononce par rapport aux deux points ci-dessous qui ne sont pas acceptables en l'état :

- les modalités de la suppression de la taxe professionnelle dans le projet de loi de finances pour 2010 ;
- les projets de loi portant réforme des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la réforme de la TP est nécessaire car c'est un impôt « imbécile » dicit François Mitterrand. Dominique Strauss-Kahn avant et maintenant Nicolas Sarkozy ont souhaité réformer la TP. Cet impôt pénalise les entreprises car taxe l'investissement soit l'outil de travail. Monsieur le Maire comme Benoît Gardet est vigilant vis-à-vis des modalités de la réforme mais il est à 100 % pour qu'enfin on fasse quelque chose sur cette taxe.

Concernant la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle les multitudes de collectivités, pays ou syndicats et les coûts qui sont inhérents à ces structures. Pour lui, cette réforme est bonne, nécessaire et ambitieuse.

Benoît Gardet signale qu'il n'est pas contre ces réformes mais sur la manière dont elles sont menées par le gouvernement et il remarque que l'AMF a signé une résolution exprimant le manque de concertation des maires. Ce dernier s'inquiète pour la compensation de la TP après 2010.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du vœu :

Décision du Conseil Municipal

POUR : 7	CONTRE : 22	ABSTENTION : 0
----------	-------------	----------------

Le Vœu du groupe Agir Ensemble, Un Engagement Durable n'est pas adopté.

La séance est levée à 21h10

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 7 décembre 2009, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Mireille LEBON

Jean-Pierre TAITE